

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne**

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
des Côtes d'Armor**

Affaire suivie par
Véronique André
Architecte des bâtiments de France

Poste : 02 96 60 84 70

Réf : VA/GLV/20.156

Saint-Brieuc, le 3 juillet 2020

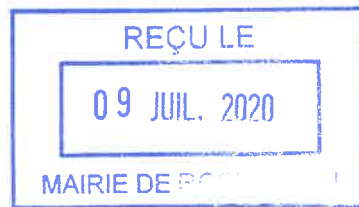
L'Architecte des Bâtiments de France,
Adjoint au Chef de l'Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
des Côtes d'Armor

à

Monsieur le Maire de Rostrenen

Service élections/urbanisme
À l'attention de Mme Le Boulch

Objet : PLU – modification simplifiée n°1



Par courrier du 5 juin dernier, vous m'interrogez sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune.

Le secteur concerné ne se situe pas en abord de monument historique ni en espace protégé au titre du paysage (site inscrit ou classé). A ce titre, ce projet de modification du PLU sur ce secteur n'appelle aucune remarque de ma part.

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au Chef de l'Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor



Véronique André

o/Meba
c/DGS



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le 06 JUIL. 2020

Service planification, logement, urbanisme
Unité planification ScoT et littoral

Affaire suivie par : Nathalie GAY

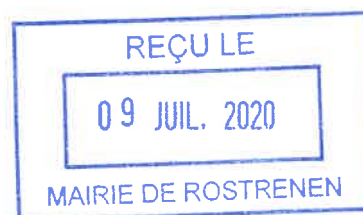
Tél : 02 96 75 25 32

nathalie.gay@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Maire de ROSTRENEN
Cité administrative
6, rue Joseph-Pennec
BP 54
22110 ROSTRENEN

**Objet : Modification simplifiée n°1 du plan local
d'urbanisme**

Référence : Votre courrier du 05 juin 2020




Par courrier ci-dessus référencé, vous m'avez transmis, préalablement à sa mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ayant pour objet la rectification d'une erreur matérielle relative à la zone d'activité route de KERGRIST-MOËLOU.

Le dossier transmis n'appelle de ma part aucune observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et de la mer, et par subdélégation,
la cheffe du service planification, logement, urbanisme,


Gwenael HERVOUET

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
Adresse géographique du site : 5 rue Jules Vallès
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

*o/Urba
e/DGS*

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

De: Yoann Le Neillon <y.leneillon@rostrenen.com> de la part de mairie@rostrenen.com
Envoyé: lundi 29 juin 2020 16:28
À: Nathalie LE BOULC'H
Objet: TR: PLU modification simplifiée n°1 - Mme LE BOULCH



-----Message d'origine-----

De : Procédures-foncier - DREAL Bretagne/IST/MMO/MOR emis par BERTEAUX Francis - DREAL Bretagne/IST/MMO/MOR <procedures-foncier.mor.mmo.ist.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé : lundi 29 juin 2020 15:56
À : mairie@rostrenen.com
Cc : Procédures-foncier - DREAL Bretagne/IST/MMO/MOR <procedures-foncier.mor.mmo.ist.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr>; BRAGUIER Alain (Responsable d'Opérations d'Infrastructure routière) - DREAL Bretagne/IST/MMO/MOR <Alain.Braguier@developpement-durable.gouv.fr>; NEVEU Jean-Claude (Chargé d'études d'opérations routières) - DREAL Bretagne/IST/MMO/MOR <JeanClaude.Neveu@developpement-durable.gouv.fr>
Objet : PLU modification simplifiée n°1 - Mme LE BOULCH

Bonjour,

Suite à votre courrier reçu le 8 juin 2020 concernant le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU, celui-ci n'apporte de pas d'observations particulières de notre part. Cette modification n'impacte pas le projet routier de l'aménagement de la RN 164.

Vous en souhaitant bonne réception. Restant à disposition.

Bien cordialement.

F. BERTEAUX
Chargé d'étude Foncier



Saint-Brieuc, le **23 JUN 2020**



références 2020 / 3064

service DIRPAT

Tél 02 96 62 27 26

suivi par Laetitia SAVIDAN

objet **PLU ROSTRENEN - Modification simplifiée N°1**

Monsieur Jean-Paul LE BOËDEC
Maire de ROSTRENEN
Mairie -Cité administrative
6 rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait parvenir le dossier de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune et je vous en remercie.

A la suite de l'examen du dossier, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet n'appelle pas d'observation de la part de mes services.

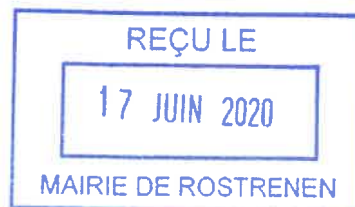
A l'issue de l'approbation de cette modification simplifiée, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la nouvelle version du P.L.U. sous cédérom.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur-Adjoint

Joël OLLIVIER

o/Meba
e/DGS



Service émetteur : Délégation départementale des Côtes-d'Armor
Département santé environnement

Affaire suivie par : David MERCERIE

Courriel : ars-dd22-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02 22 06 74 74

Date : 17/06/2020

Objet : Projet de modification n°1 du PLU de Rostrenen

Mairie de Rostrenen
Service élections/urbanisme
6 rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN

A l'attention de Madame Nathalie LE BOULCH

Monsieur le Maire,

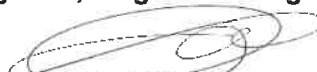
Par courrier du 9 juin 2020, vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de santé Bretagne sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Rostrenen.

Cette modification vise à rectifier une erreur matérielle commise lors de la numérisation du PLU en 2016 sur la zone UY et portera sur l'adaptation du règlement graphique.

Après examen du dossier, je vous informe que je n'ai pas d'observation à formuler sur ce projet, il reçoit donc un avis favorable de l'ARS Bretagne.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur général de l'ARS Bretagne,
et par délégation, l'Ingénieur du génie sanitaire,**



Carole CHERUEL



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne VILLARD-LE TIEC
Gestion des Côtes-d'Armor

Poste : 02 99 84 59 02
anne.villard@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 20 - 617

Rennes, le 12 JUIN 2020

Monsieur le Maire de Rostrenen
Service Urbanisme
A l'attention de Mme Nathalie Le Boulch
Cité Administrative
6 rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENNEN

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 5 juin 2020 concernant le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de **Rostrenen** et après consultation du Service régional de l'archéologie, ce dossier n'appelle aucune observation complémentaire de ma part.

J'émetts donc un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

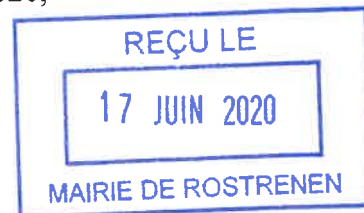
Pour la Préfète et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale

L'adjoint au Conservateur
régional de l'archéologie

Olivier MAYSER

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie

Rostrenen, le 16 juin 2020,



Monsieur Le Maire
Mairie de Rostrenen
6 rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN

Objet : ROSTRENEN – PLU – Modification simplifiée n°1 -

Monsieur le Maire, cher collègue,

Par courrier en date du 5 juin dernier, vous m'avez informé du lancement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ROSTRENEN, afin de rectifier une erreur matérielle commise lors de la numérisation de celui-ci en 2016, conformément aux dispositions de l'article L153.40 du code de l'urbanisme.

Dans ce contexte, je dispose d'un délai d'un mois pour vous faire part de mes observations éventuelles.

Par la présente, je vous confirme l'intérêt, tant pour la commune de Rostrenen que pour le territoire de la CCKB, de procéder à la rectification de l'erreur ayant amené à la requalification du zonage UY de la zone d'activités route de Kergrist-Moëlou en zonage Ah, identifiée suite à la demande d'extension de la société CELTICOAT.

Veillez, Monsieur Le Maire, cher collègue, recevoir l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la CCKB,
Jean-Yves Philippe



CCI CÔTES D'ARMOR

REÇU LE

16 JUIN 2020

MAIRIE DE ROSTRENNEN

MAIRIE- CITE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire

6 rue Joseph Pennec

22110 ROSTRENNEN

A Saint-Brieuc, le 10 juin 2020

*Service études/aménagement
Affaire suivie par Héléne LE PAJOLEC
Tél. : 02.96.78.62.00
Mail : helene.lepajolec@cotesdarmor.cci.fr*

Objet : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU

Affaire suivie par Nathalie LE BOULCH - Service élections/urbanisme

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu la notification du projet de modification n°1 du PLU de Rostrenen et nous vous en remercions.

Après examen attentif, nous vous informons que nous n'avons pas de remarques particulières concernant ce dossier. Au contraire, nous nous réjouissons du reclassement en zone UY de l'espace à vocation économique situé Route de Kergrist, pouvant ainsi permettre un développer des entreprises qui y sont implantées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Thierry TROESCH

